



Les deux premières années de formation continue obligatoire ont permis aux avocats, aux Institutions et aux organismes de formation de repenser la meilleure façon d'optimiser l'obligation de formation. Quelles compétences enrichir et développer pour créer un avantage concurrentiel durable, au niveau de la Profession, mais également au niveau de chaque professionnel dans un contexte concurrentiel de plus en plus tendu ? Quels sont les formats les plus adaptés aux contraintes de temps et de budget ? Sur la forme comme sur le fond, la formation continue ! Panorama des évolutions et des réflexions.

1. DES FORMATS DE MIEUX EN MIEUX ADAPTÉS

« Nous sommes passés d'une phase de contrainte à une acceptation résignée et même à l'enthousiasme pour certains ! » nous explique Gérard Nicolaj, avocat à la Cour et Directeur de l'EFB. Les débuts de la formation continue ont en effet été un peu difficiles, notamment du fait du caractère imposé du quota d'heures, alors même que les avocats considéraient qu'ils se formaient déjà quotidiennement. Le manque de temps a également été très vite un argument récurrent. Comment optimiser les 20 heures annuelles de formation continue, dans des emplois du

LA FORMATION CONTINUE, PANORAMA DES ÉVOLUTIONS

temps souvent surchargés ? Telle est la question qui sous tend les évolutions actuelles.

L'EFB, CINQ FORMATS POUR 200 000 HEURES DE FORMATION

Sur 2006-2007, l'EFB a initié, géré et animé plus de la moitié des formations suivies par la Profession. Pour permettre la réalisation des 200 000 heures de formation des avocats du Barreau de Paris, l'Ecole s'est dotée de quatre moyens :

- Campus ou la formation confraternelle : 66 colloques répartis sur trois jours et rassemblant plus de 5000 avocats, la première édition initiée par Yves Repiquet en juillet dernier, ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, a connu un très vif succès et sera renouvelée cette année (voir encadré).

- Les colloques et séminaires : Au-delà de la grande diversité des thèmes abordés, l'accent a été mis sur la facilitation de la consultation des programmes et du règlement de celles-ci par Internet.

- Les commissions ouvertes de l'Ordre
- La formation organisée dans les cabinets d'avocats.

130 cabinets d'avocats ont déposé des offres de formation auprès de l'EFB. Ces formations sont ouvertes gratuitement à l'ensemble des confrères et offrent le triple avantage de valider une offre de formation interne au cabinet, de favoriser les échanges et développer sa réputation auprès de ses confrères, mais également pour celui qui la donne de faire valider ses heures de formation. « Cela a notamment permis de rapprocher les cabinets dits d'affaires des autres cabinets parisiens. » précise Gérard Nicolaj.

- Les modules d'e-learning

Avec deux partenaires, CrossKnowledge et LexBase, l'EFB a développé trois programmes de formation en ligne : un programme de déontologie, déjà suivi en formation initiale, et deux créations pour la formation continue : la réforme des procédures civiles et la réforme des successions.

TROIS HEURES OU TROIS JOURS, DES MOTIVATIONS DIFFÉRENTES

« Les avocats parisiens sont très demandeurs de formations de courte durée sur des sujets pointus d'actualité. » nous explique Madame Catherine Legargeant, Directrice de la Formation et de la Communication aux Editions Dalloz, qui continue de proposer les Matinales, format au titre plus qu'évocateur car les avocats parisiens préfèrent également se lever tôt plutôt que de se former tard. En effet, le risque des formations courtes en soirée est vite de se laisser déborder par l'emploi du temps de la journée.

Pour autant, les formats de longue durée restent pertinents et appréciés dans un certain nombre de cas. « Les modules d'expertise juridique sont fortement choisis par les avocats, qui n'hésitent pas à mobiliser une à deux journées sur des formations leur apportant une expertise technique de haut niveau. » relève Monsieur Félix Béranger, Directeur général adjoint de Francis Lefebvre Formation. De même, les événements proposant sur deux jours un ensemble de thèmes de formation très variés, permettant de se ressourcer entre confrères sont très plébiscités. Ainsi, forts de leurs succès, la seconde édition des ateliers Juriforums, organisée par Lamy, offrant un panorama par thématiques de l'année écoulée, comme la seconde édition des Ateliers Omnidroit organisés par Dalloz, sont des formats qui semblent réellement correspondre à une attente de la Profession.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'E-LEARNING

Plus qu'une simple alternative, l'e-learning constitue aujourd'hui un mode de formation complémentaire à ceux présents sur le marché, mais qui pose encore de nombreuses interrogations quant à la validation du quota d'heures des e-formations. L'e-learning offre plusieurs avantages : se former à distance, à son rythme et à tout moment. De plus, les produits ont considérablement évolué. On trouve ainsi soit des formats sur le modèle d'une lecture suivie soit d'autres plus dynamiques et interactifs. Le Cabinet Clifford Chance a



Demandez un catalogue à
GROUPE REVUE FIDUCIAIRE

Direction du Marketing Formation

100 rue Lafayette

75010 PARIS

Tél 01 47 70 40 27

Monsieur Gilles BOHBOT

Ou téléchargez directement sur

www.rfformation.com

par exemple développé de très beaux programmes d'e-learning pour ses avocats. « Nous avons mis en place deux types de formation à distance : des formations pour les compétences professionnelles qui sont toujours en anglais et en complément d'un suivi en face à face. Nous développons l'aspect pédagogique avec des formateurs en interne, mais l'outil est réalisé par une société spécialisée. Le second concerne le e-learning purement juridique. Il s'agit de conférences filmées pouvant être suivies avec le support de présentation à distance. Nous veillons à ce que l'e-learning ne représente pas plus de 25% de l'obligation légale. » nous explique Angela Guinaudie, responsable du "Learning & Development" du cabinet Clifford Chance. Le système des e-conférences commence par ailleurs à être développé par des éditeurs juridiques en supplément des formations en face à face. Ainsi, Francis Lefevre Formation offre plus de 130 e-conférences sur CD Rom, associées à 300 stages. De même, Lamy a créé un système de relais de certaines matinées débats avec un CD-Rom conférence qui allie conférence filmée, plan de la formation, documents supports des intervenants et accès à la documentation source.

eux-mêmes. « Notre offre « patrimoniale » attire de plus en plus les avocats, alors que l'on aurait pensé qu'elle attirerait davantage les conseillers patrimoniaux ou les notaires. » précise Félix Béranger. Même constat sur d'autres types de formation initialement prévue pour des juristes d'entreprise comme la maîtrise des éléments comptables, l'anglais juridique ou le leadership au féminin. Certains cabinets allant jusqu'à faire adapter des modules spécifiquement pour eux. « De nombreux cabinets d'avocats se forment de plus en plus à l'analyse financière, initialement en suivant nos modules proposés pour les juristes, mais de plus en plus en choisissant de former les équipes au sein même de leur cabinet. » remarque Anne Françoise Cacheux. Les choix de formation sont ainsi le reflet des tensions et des attentes du marché. Besoin de compréhension des enjeux clients, développement de compétences additionnelles, mais également maîtrise des compétences manageriales et marketing.

ENTRE EXPERTISE ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les formations hyperspécialisées ou d'actualisation constituent toujours le cœur des offres et sont indispensables dans un contexte juridique en constante évolution. Mais au-delà de la mise à jour des connaissances, la compréhension de certains domaines de droit est également devenue incontournable. « De plus en plus d'opérations en droit des contrats ont intégré des notions de Propriété Intellectuelle. Même sans avoir une vocation de spécialistes, les avocats de droit des affaires sont amenés à comprendre les enjeux et les implications de ces droits. » précise justement Monsieur Antoine Dintrich, Directeur Général de l'IEEPI, Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle, qui a été créé par le ministère de l'industrie afin de faire progresser le niveau d'expertise PI en France. D'autres organismes, comme Juridicae Formations proposent également des modules très spécialisés comme par exemple « le contrat et le médicament » en droit pharmaceutique.

2. UNE RÉFLEXION AVANCÉE SUR LES CONTENUS

« Il est devenu crucial pour les cabinets d'avocats de professionnaliser leur approche, car les attentes des Directions Juridiques sont de plus en plus exigeantes. » remarque Anne Françoise Cacheux, Business Unit Manager de Comundi. Mais quelles compétences développer pour acquérir un avantage concurrentiel durable sur un marché de plus en plus difficile ? Les réflexions sur le contenu des formations ont donc également beaucoup évolué depuis un an.

LES AVOCATS, MAÎTRES DE LEUR FORMATION

Un des constats les plus frappants est le fait que de nombreux avocats aient initié une véritable réflexion personnelle sur leurs besoins de formation, quitte à surprendre parfois les organismes de formation



Publicité

Parallèlement apparaissent de nombreuses formations visant à développer les compétences professionnelles, comme les modules de formation au management des équipes, mais également les offres de formation au marketing et au business development. Les modules de l'ANAFA sur la gestion financière des cabinets rencontrent aussi un vif succès.

La question du partage du temps de formation entre développement des compétences dites techniques, et celles dites « professionnelles » doit être posée au sein de chaque cabinet, mais elle se pose également à la Profession toute entière. Le 15^{ème} congrès de l'ACE a donné l'occasion aux membres présents de s'interroger sur les compétences exigées pour atteindre une certaine excellence, quel que soit le domaine d'activité exercé.

« Beaucoup ont l'impression que cette réflexion pour une approche plus globale de l'entreprise est réservée au droit des affaires alors qu'elle est ouverte à l'« entreprise », et l'entreprise familiale notamment nécessite tout autant une approche globale que la formation doit favoriser. » nous précise Bénédicte Bury, avocat au Barreau de Paris et Président de la Commission Formation de l'ACE, qui a mis en place de nombreuses réflexions pertinentes sur les exigences de la profession pour sa compétitivité et la nécessaire adaptation d'une formation ad hoc. En effet, pour répondre aux questions purement juridiques, on ne peut plus avoir une approche exclusivement juridique. A titre d'exemple, le droit des structures d'exercice implique la connaissance des structures, laquelle n'a cependant de sens que si elle est la réponse à une stratégie d'entreprise. Il est donc indispensable d'appréhender pleinement la stratégie de l'entreprise.

La recherche de la performance juridique, comme outil de gestion juridique des risques et non de gestion des risques juridiques, fait partie des grands travaux de réflexion menés actuellement par l'ACE. « Si l'on veut devenir des

acteurs majeurs, il faut acquérir une compréhension globale des enjeux. Il faut être au cœur de l'entreprise, sachant que le droit ne prend sa dimension naturelle et toute sa légitimité que si le client arrive à comprendre le droit comme un outil de performance. Il nous appartient de maîtriser cet outil et de le valoriser. » nous explique Bénédicte Bury. « C'est pour cela que nous avons décidé de travailler avec le pôle d'Excellence Legal Edhec, comme en témoigne un tout récent article croisé : comment développer la performance juridique des entreprises, et comment nous, en tant qu'avocats, être des entreprises libérales juridiquement performantes au service de la performance juridique de nos clients. »

L'excellence n'est vraiment atteinte que si la Profession elle-même arrive à exploiter le droit comme outil de performance, par l'aptitude au choix des structures, du statut des associés et collaborateurs ou du mode de rémunération, l'aptitude à se doter des moyens de remplir pleinement notre rôle social. Passer du stade de la compétence à celui de l'excellence implique donc notamment des formations plus globales, en gestion des ressources humaines, en psychologie, en management et stratégie en droit des sociétés d'avocats, et cet enseignement n'a de sens que si le droit est compris comme un outil au service de la stratégie des cabinets d'avocats, eux-même tendus vers la performance juridique du client et donc vers sa satisfaction.

Ces réflexions bousculent certes tout un historique de formation française souvent très cloisonné, mais la question du développement, du suivi et de l'évaluation des compétences professionnelles doit également être posée dans chaque cabinet. A titre d'exemple, le Cabinet Clifford Chance a mis en place depuis plus de quinze ans un programme de formation visant à développer les compétences professionnelles de ses avocats tout au long de leur carrière,



INSTITUT DE DROIT ET D'ECONOMIE DES AFFAIRES (IDEA)

COMMENT SE SPECIALISER EN DROIT DES AFFAIRES EN EXERÇANT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ?

EN SUIVANT EN FORMATION CONTINUE LE
MASTER 2 SPECIALISE EN DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE

Le savoir faire de l'Université pour former les professionnels

L'Institut de Droit et d'Economie des Affaires (Idea) de l'Université Lyon 3, propose un Master 2 Droit des affaires et fiscalité en formation continue. Ces enseignements sont validés au titre de l'obligation de formation continue des avocats.

Formation de haut niveau, sanctionnée par un diplôme national, elle est organisée pour être compatible avec une activité professionnelle. Le programme se déroule sur deux ans en 350 heures, à raison de deux journées et demi toutes les quatre semaines

Sous la responsabilité du Professeur Blanche Soussi, l'équipe pédagogique composée de praticiens et d'universitaires, assure un suivi personnalisé du cursus de chaque auditeur.

Alternant apports théoriques et cas pratiques, cette formation permet d'acquérir des connaissances et d'en assurer la maîtrise en :

Droit des sociétés et de l'entreprise, Droit fiscal, Droit social.

PUBLIC CONCERNÉ : avocats, juristes d'entreprise, collaborateurs d'avocats, responsables de banque, ou toute autre personne désirant se spécialiser en droit des affaires ou fiscalité.

Les dossiers peuvent être retirés dès à présent et déposés avant le 15 novembre 2008.

Renseignements et inscriptions :

Tél. : 04 78 78 71 95 – Mail : rvittoz@univ-lyon3.fr

Modalités et programme de la formation sur <http://idea.univ-lyon3.fr>

comportant notamment des évaluations à partir de la sixième année d'expérience « Nous avons mis en place des centres d'évaluation et de développement des compétences, autour de cas pratiques permettant d'apprécier des compétences stratégiques, mais uniquement axés sur les compétences professionnelles. » nous explique Angela Guinaudie. Ainsi, chaque avocat ayant participé à ces exercices reçoit un bilan constructif et un plan de développement personnel pour savoir sur quelles compétences travailler dans la suite de leur carrière. « On pense toujours connaître ses points forts et ses points faibles, mais on peut être surpris. » nous précise Angela Guinaudie.

Ainsi la formation continue permet de

renouveler, d'enrichir et de développer des compétences distinctives au sein des cabinets, mais cela suppose à chaque niveau, de prendre le temps d'analyser les compétences et les points de progression. Certes des investissements comme les « development centers » ne peuvent pas être mis en place dans toutes les structures, mais cela ne doit pas empêcher une réelle réflexion autour du développement, du maintien et de l'évaluation des compétences. ■

Charlotte Karila-Vaillant

INGENIERIE DES CONNAISSANCES JURIDIQUES
INGENIERIE DU MANAGEMENT
[HTTP://WWW.ACCESSIAWEB.EU](http://www.accessiaweb.eu)

TIRER LE MEILLEUR PROFIT DE VOTRE FORMATION

Développement des compétences initiales et additionnelles en droit et en management
Décloisonnement des formations professionnelles

EXPRIMEZ VOS BESOINS DE FORMATIONS

Des solutions « à la carte », adaptées aux contraintes de temps et de budget – Suivi sur site et à domicile
Des formations de courte durée sur des thèmes précis d'actualité juridique et de l'entreprise
Des formations de longue durée « thématiques », d'expertise et de spécialisation

CONNAÎTRE SES POINTS FORTS ET SES POINTS FAIBLES

CONTACTEZ NOUS

E-mail : accessia@accessiaweb.eu
Tel : 06 - 80 - 20 - 60 - 20
2796 Route de Strasbourg
69140 Rilleux la Pape



UNE FORMATION CONTINUE DIPLÔMANTE, UN CHALLENGE À SAISIR

L'obligation de formation continue c'est aussi l'opportunité de suivre une formation diplômante en continu sur deux années, pour approfondir son approche après quelques années d'exercice, pour se spécialiser, pour rebondir ou évoluer à un moment clef de sa carrière. Nous avons interviewé Maître Caroline Jenatton-Fangier, qui a repris ses études en formation continue pendant plus de deux ans, et obtenu le Master 2 professionnel droit des affaires et fiscalité, ainsi que le DJCE de l'Institut de Droit et d'Economie des Affaires de la faculté de Droit Lyon 3.

Maître Caroline Jenatton-Fangier, quelles raisons ont motivé votre candidature à l'Institut de Droit et d'Economie des Affaires ?

J'ai intégré la formation continue en janvier 2005 après deux ans et demi de pratique professionnelle, et ce pour deux raisons. D'une part, je venais d'intégrer le cabinet Aguera, spécialisé en contentieux du droit du travail, et je savais que j'allais donc bénéficier d'une excellente formation sur cet aspect de la matière, mais je voulais également développer mes connaissances sur l'aspect conseil de la matière. D'autre part, je souhaitais acquérir une vision globale des contraintes juridiques auxquelles les entreprises sont soumises et les cours de droit des affaires (principalement le droit des sociétés, le droit fiscal et le droit social) proposés par le DJCE me permettaient d'y parvenir.

Comment s'est déroulée la formation sur ces deux années ?

Outre les examens annuels, la validation du Master 2 professionnel droit des affaires et fiscalité implique de suivre deux jours et demi de cours par mois pendant deux ans

et celle du DJCE deux jours de cours par mois pendant six mois. L'ouverture du DJCE est conditionnée par l'obtention d'une certaine moyenne, à l'issue du Master 2 professionnel droit des affaires et fiscalité. Il s'agit d'un travail de longue haleine, mais je ne le regrette pas ! Les cours sont dispensés par thèmes, de manière théorique (le cours) et pratique (les exercices), et ce dans chaque matière, étant précisé que la compréhension de chacun d'entre eux, nécessite la maîtrise du précédent. Après quelques années d'exercice professionnel, continuer à travailler tout en se replongeant dans des matières qui ne sont pas nécessairement celles exercées quotidiennement est un véritable challenge.

Qu'est ce qui vous a permis de tout mener de front pendant ces deux années ?

Tout d'abord, un soutien permanent de tout l'équipe de l'Idéa qui assure un suivi personnalisé de notre cursus. L'organisation du cycle est particulièrement soignée, et nous nous sentons à la fois libres et encadrés. Par ailleurs, il y avait une excellente ambiance. Nous venions tous d'univers professionnels

différents et pouvions échanger en permanence nos points de vue. Nous étions très solidaires et nous revoyons d'ailleurs très régulièrement, pour la plupart. Ensuite, les enseignants étant brillants et pédagogues, leurs cours étaient parfaitement compréhensibles, ce qui était essentiel, car lorsque l'on sacrifie du temps de travail et de vie personnelle, l'enseignement doit être irréprochable. Enfin, le soutien du cabinet Aguera, et en particulier de Maître Bruno Deguerry, pendant ces trois années, sans lequel il m'aurait été impossible de mener à terme cette formation.

Aujourd'hui, au delà du diplôme, qu'avez vous retiré de votre formation ?

Cette formation m'a offert une réelle avancée professionnelle : j'exerce aujourd'hui en contentieux et en conseil en droit du travail, et mon cercle de connaissances s'est fortement élargi. Il s'agit d'une expérience très valorisante et je peux affirmer aujourd'hui que le jeu en valait la chandelle !

Campus, plus de 5000 avocats sur les bancs



« Campus est à la fois un aboutissement et un commencement » déclarait Yves Repiquet lors de son discours de clôture des trois jours très réussis du premier Campus. « Je voulais que ce qui pouvait apparaître comme une contrainte, puisse être une fête. » poursuivit-il. En effet, Yves Repiquet avait voulu un événement fort de la formation, un lieu de rencontres des avocats et un moment festif et de convivialité.

Pari tenu. Malgré la pluie battante et le froid, plus de 5000 avocats se sont pressés pour assister aux 66 colloques et conférences de ce premier événement au Jardin d'Acclimatation. Panorama de Droit Public des affaires, droit des étrangers, fiscalité du divorce, Forum des Femmes, chaque avocat pouvait se constituer son propre parcours pédagogique. Et de la garde d'enfants aux aires de pique nique,

des inscriptions en ligne aux badges informatisés, tout a été organisé pour favoriser l'accès à la formation auprès de l'ensemble du Barreau de Paris. « Nous avons été très agréablement surpris de voir que les avocats présents étaient ceux que l'on n'avait pas l'habitude de croiser dans les manifestations professionnelles habituelles. » nous confie Maître Gérard Nicolaï, Directeur de l'EFB

Lors de la clôture de Campus 2007, Christian Charrière-Bournazel avait déjà annoncé son souhait de renouveler l'expérience. « La volonté de poursuivre se fera autour d'un programme technique de haut niveau, associant à chaque fois que cela sera possible un avocat praticien à un universitaire. Le programme couvrira

encore l'ensemble des thématiques de droit des affaires, droit des personnes, droit pénal et pratique professionnelle. » précise Gérard Nicolaï. Par ailleurs, les formations seront plus longues, avec des modules de deux heures pour les matinées et de trois heures de conférences de l'après midi. Une autre des préoccupations majeures du Bâtonnier Charrière-Bournazel est de limiter le coût des formations. « Nous avons fait en sorte que le coût de campus soit intégralement couvert par le crédit d'impôt formation. » indique Gérard Nicolaï.

Cette année, le nouveau Campus devrait se tenir à Panthéon Sorbonne, certainement la première semaine de juillet.

Préparez vos cahiers !



LA FORMATION, outil de communication

COMMUNICATION INTERNE

Pour les cabinets de taille moyenne ou plus importante la formation peut constituer un outil de communication interne, dans la mesure où elle véhicule les axes de développement du cabinet, mais également la volonté de faire progresser les collaborateurs et leurs compétences. Certes, chaque avocat est maître de sa formation, mais il est important qu'elle soit aussi pensée pour assurer la cohérence stratégique du cabinet et que chacun y soit associé. La pérennisation des structures s'appuie sur celle des compétences et sur la fidélisation des collaborateurs. L'organisation de formations en interne ou alors le choix d'une formation de groupe permet également de renforcer la cohésion des équipes et de favoriser l'échange dans un contexte moins formel.

COMMUNICATION CLIENT

De nombreux cabinets organisent pour leurs clients des petits déjeuners-formation autour de thèmes d'actualité juridique. Ces rencontres peuvent s'inscrire dans un programme de fidélisation des clients, en les invitant sur des sujets qui les intéressent particulièrement, ou permettent de démontrer à des clients qui vous consultent sur certains domaines votre savoir-faire sur d'autres compétences juridiques. Il faut rappeler que le propre des services professionnels est leur intangibilité. Les clients achètent un service juridique dont ils ne peuvent évaluer immédiatement le résultat. La formation permet ainsi de tangibiliser et de rassurer des clients, voire des prospects. L'intervention dans des colloques et des organismes de formation permet également de démontrer son savoir-faire.

COMMUNICATION RH

Et si les candidats étaient dans la salle ? Les 130 cabinets partenaires de l'EFB qui ont décidé d'ouvrir leurs formations aux membres du Barreau seraient surpris de réaliser que quelques futurs stagiaires ou collaborateurs aguerris ont pris place pour « tester l'atmosphère » du cabinet « de l'intérieur » avant de passer un entretien, voire même avant de déposer leur candidature. Comme pour la communication client, la formation est un excellent outil de proximité et un vecteur de la culture du cabinet.

COMMUNICATION CONFRATERNELLE

Dans de nombreux domaines d'activité spécialisés, il n'est pas rare que des avocats fassent appel à leur confrère spécialisé sur une partie d'un dossier qu'ils ne maîtrisent pas ou peu. Les formations sont à cet égard un moment privilégié de rencontres et d'échanges qui permettent de faire valoir son savoir-faire et de s'inscrire sur certains domaines clefs comme un référent incontournable.

UNIVERSITÉ DE NANTES Campus ouvert Droit, Ethique et Société
Campus numérique juridique CODES

Les droits de l'Homme, l'éthique, sont devenus une préoccupation majeure des acteurs de la vie socio-économique et des pouvoirs publics :

Gouvernance, Lois et Conventions Internationales, Nouvelles Normalisations...

TROIS FORMATIONS DIPLOMANTES

- Master de Droit Public, option Ethique et action Publique (metap) (m1)
- Diplôme d'Université « Ethiques professionnelles » (duedh) (NIVEAU m1)
- Master de Droit International et Europeen en Droits Fondamentaux (mdiedf) (m2)

PUBLIC CONCERNÉ
Avocats, Magistrats, Juges - Professionnels du droit

www.fc.univ-nantes.fr

UNIVERSITE FORMATION CONTINUE
2 bis, boulevard Léon Bureau - BP 96228 - 44262 NANTES Cedex 2 - FRANCE
Tel : 33 (0)2.51.25.07.25 - Mail : brigitte.gossie@univ-nantes.fr

EFB - DALLOZ FORMATION

Les MAAtinales
« Experts »

L'EFB et Dalloz Formation vous proposent en **cinq heures** un **panorama sélectif** de l'actualité juridique utile.

Avec la participation de :

- Christian Charrère-Bournazel, Batonnier de l'Ordre des avocats de Paris
- Alain Couret, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, Avocat
- Hubert Flichy, Avocat
- Pascale Fombeur, Directrice des affaires civiles et du Sceau
- Michel Grimaldi, Professeur à l'Université Panthéon-Assas
- Vincent Lamanda, Premier Président de la Cour de cassation
- Olivier Metzner, Avocat
- Jean-Marc Sauve, Vice-Président du Conseil d'Etat
- Dominique Schmidt, Agrégé des Facultés de droit, Avocat

Contact | **01 40 64 52 85**

DALLOZ

EFB

Mercredi 9 avril 2008
8h30-13h30

Maison du Barreau
2 rue de Harlay
75001 Paris

sur le gouvernement